



Rémunération heures supplémentaires

Par Maylis

Bonjour,

Actuellement dans ma société, notre employeur exige qu'on lui demande l'autorisation avant d'accomplir des heures supplémentaires si l'on veut se les faire payer. Sinon par défaut on peut uniquement les récupérer.

Jusqu'à présent nous n'avons aucun système de pointage d'heure.

Cela va changer en Septembre ou un système de pointage sur tout les pc des employés va être installé.

Dans ces conditions, l'employeur a-t-il toujours le droit d'exiger qu'on lui demande l'autorisation avant de faire des heures supp ou la transparence permise par l'outil de pointage nous permettra-t-elle d'avoir le choix sans avoir à chaque fois à anticiper la moindre heure supplémentaire ?

Merci pour vos retours.

Par kang74

Bonjour

C'est l'employeur qui décide de votre planning, heures supplémentaires incluses .
Le système de pointage ne change absolument rien à ce principe.
Par de là, oui, il faut l'autorisation de votre employeur et respecter ses directives .
A défaut , ce comportement peut être sanctionnable .

Par Maylis

Dans ce cas si mon employeur m'impose des réunions travail au delà de la plage de travail prévu dans mon contrat, peut on considérer que ce sont des heures sup qu'il m'a demandé de faire, même si ce n'est pas explicitement formulé ?

Par janus2

Bonjour,

C'est l'employeur qui peut vous demander de faire des heures supplémentaires ou au moins vous les autoriser. Si vous accomplissez des heures supplémentaires de votre propre chef, non seulement l'employeur n'a aucune obligation de vous les payer, mais en plus cela peut être sanctionné.

Effectivement, si l'employeur vous convoque à une réunion en plus de votre horaire de travail, il doit vous rémunérer en heures supplémentaires.

Par hideo

Bonjour,

Votre employeur ayant fait un rappel à l'ordre ,vous devez vous conformer à ces nouvelles instructions; le contrôle par pointage ,n'a rien d'anormal.Cela évite des abus .

Si vous faites des HSP sans instruction de votre employeur elles ne seront pas payées.

Cordialement.